

ÉLOGE FUNÈBRE DE MAURICE DAHUKU PÉRÉ

PRONONCÉ PAR S.E. MME YAWA DJIGBODI TSEGAN

PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LOMÉ, LE 22 AVRIL 2021

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;

Monsieur le Grand Chancelier ;

Monsieur le ministre d'Etat, chargé des affaires présidentielles ;

Monsieur le ministre d'État chargé de l'Administration territoriale ;

Monsieur le Premier ministre Komi Selom KLASSOU ;

Monsieur le Premier ministre Komlan MALLY ;

Monsieur le Premier ministre Kokou KOFFIGOH ;

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale Dama DRAMANI ;

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale Abass BONFOH ;

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ACOUETEY Messan ;

Monsieur le ministre des droits de l'homme, de la Formation à la citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République, porte-parole du gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ;

Monsieur le Chef d'Etat-major Général ;

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;

Excellences Madame et Messieurs les Ambassadeurs ;

Monsieur le Coordonnateur du Système des Nations Unies ;

Messieurs les Présidents des groupes parlementaires ;

Mesdames et Messieurs les Présidents des commissions permanentes ;

Honorables Députés et chers collègues ;

Monsieur le Directeur général de la Gendarmerie nationale ;

Messieurs les Chefs d'état-major des armées ;

Monsieur le Directeur général de la Police nationale ;

Mesdames et Messieurs les Chefs de service de l'administration parlementaire ;

Dame veuve PÉRÉ ;

Madame Edwige PÉRÉ ses frères et sœurs ;

Madame Aïcha Mazama-Esso PÉRÉ ;

Chère famille éplorée ;

Distingués Invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Le vendredi 9 avril 2021, le président de l'Assemblée nationale Maurice Dahuku PÉRE s'est soustrait paisiblement de la vie terrestre. Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi organique du 19 juin 2007 déterminant le statut des anciens présidents de l'Assemblée nationale, nous sommes réunis ce jour pour rendre des honneurs funèbres officiels et nous incliner devant la mémoire de l'illustre disparu.

Le devoir m'échoit naturellement, au nom de l'institution parlementaire, à accomplir une action pleine de sens dans un mélange tant d'amertume et de compassion que d'abnégation et de solennité, car celui qui fut le premier président de la première Législature de la IV^e République en est particulièrement digne.

Mesdames et Messieurs ;

Nous devons nous souvenir de l'engagement de Maurice Dahuku PÉRE à servir la République. Il appartient à la lignée des hommes politiques qui ont su marquer l'histoire de notre nation et son nom se mêlera

désormais à la trace lumineuse que notre époque laissera aux générations futures.

Si je puis paraphraser Anatole France, soumis à un exercice similaire, mais dans une rationalité différente, pour saluer la mémoire d'Émile Zola, je dirai qu'aujourd'hui quand on découvre l'entièreté de la vie de Maurice PÉRÉ, on reconnaît aussi l'esprit de bonté qui a toujours guidé celle-ci. Il avait la grandeur et la simplicité des grandes âmes qu'il a su mettre au service de son pays.

Maurice Dahuku PÉRÉ a toujours aimé la politique. Il a épousé la politique et la politique était pour lui une vocation. Il n'était certes pas un homme à poursuivre chimères et honneurs ni à se présenter sans risque au suffrage des électeurs. Mais c'est avec grand courage qu'il s'est lancé tout entier dans la vie politique, après avoir été secrétaire général du ministère de l'éducation et ministre du travail et de la fonction publique.

Le parcours militant de Dahuku PÉRÉ déboucha logiquement, en 1994, sur un premier mandat électif, celui de député de la 2^e circonscription électorale de la Kozah. Ses qualités intrinsèques lui valurent d'être désigné par ses pairs le 23 juin 1994 comme président

de l'Assemblée nationale. À ce titre, il a assuré la présidence du Comité Inter Parlementaire de l'UEMOA. Il commença alors à se forger de solides compétences en matière de diplomatie parlementaire ce qui lui permit d'occuper notamment, au cours de la II^e Législature, le poste de président de la commission des relations extérieures et de la coopération. En rappelant l'itinéraire de l'illustre disparu, il nous est loisible de nous souvenir qu'il a vécu parmi nous cette vie rythmée de crise et de lutte politique. Après la période tumultueuse de sa vie politique, il participa aux élections législatives de 2013 et fut élu pour la 3^e fois député cette fois-ci pour le compte de la circonscription électorale de Blitta sous la bannière du parti politique Union pour la République (UNIR).

Distingués invités ;

Honorables députés et chers collègues ;

Mesdames et Messieurs ;

L'homme qui nous réunit dans cette cour d'honneur a peint la discrétion et l'austérité de sa vie d'une main rude et vertueuse. Oui, Dahuku PÉRE fit sien le discours de Jacques-Bénigne Bossuet sur la vanité et l'inconstance des choses humaines : *« la vie humaine passe facilement du matin au soir, ainsi que l'herbe des*

champs. Le matin, elle fleurissait ; avec quelles grâces, vous le savez : le soir, nous la vîmes séchée ».

Au nom de l'Assemblée nationale je rends un dernier hommage solennel à ce prédécesseur, serviteur de la République et défenseur inlassable de la ruralité. À ses anciens collègues, à ses amis politiques et républicains, j'exprime ma sympathie attristée.

À son épouse, à ses enfants, à toute sa famille et à tous ceux et celles qui lui ont été chers, je souhaite redire, en ce moment de recueillement, la part que l'Assemblée nationale prend à leur chagrin.

Puisse l'âme de Maurice Dahuku PÉRÉ trouver la paix du dernier sommeil !

Je vous remercie.